ABAY INVEST
Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €
Siège social : 10, rue de Penthièvre, 75008 Paris
930 927 512 R.C.S. Fréjus

(Ci-après, la « **Société** »)

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 7 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le sept avril,

Monsieur Abay Sarsenov, associé unique de la Société (l'« **Associé unique** »),

CONNAISSANCE PRISE DES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Les statuts de la Société (les « **Statuts** ») ;
- Le projet de nouveaux Statuts de la Société (les « **Nouveaux Statuts** »).

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

1. Modification de la dénomination sociale de la Société et modification de l'article 3 des Statuts,
2. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

(Modification de la dénomination sociale de la Société et modification de l'article 3 des Statuts)

L'Associé unique, après avoir pris connaissance des Statuts de la Société et des Nouveaux Statuts,

Décide qu'à compter de ce jour, la dénomination sociale de la Société, actuellement « ABAY INVEST », est modifiée pour devenir :

« VICTORIA »

En conséquence, l'Associé unique **décide** de modifier le premier paragraphe de l'article 3 des statuts comme suit :

« **ARTICLE 3 - DENOMINATION**

La dénomination sociale est : « **VICTORIA** »

[...] ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

A.S.

DEUXIEME DECISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité légale.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé unique.



Monsieur Abay SARSENOV